

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TURMOPAST TAS FM
Date d'exécution : 31.03.2015
Date d'édition : 25.06.2015

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

TURMOPAST TAS FM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits

PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Lubricant Consult GmbH

Rue : Gutenbergstraße 13

Code postal/Lieu : 63477 MAINTAL

Téléphone : 06109/7650-0

Telefax : 06109/7650-51

1.4 Numéro d'appel d'urgence

06109/7650-0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 52/53

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R

52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

61

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Consignes en cas de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de sécurité

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans

2.3 Autres dangers

Aucune

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TURMOPAST TAS FM

Date d'exécution : 31.03.2015

Date d'édition : 25.06.2015

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

(Z)-N-MÉTHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECÉNYL)GLYCINE ; Numéro d'enregistrement REACH. : 01-2119488991-20-xxxx ; Numéro CE : 203-749-3 ; N° CAS : 110-25-8

Poids : < 0,5 %

Classification 67/548/CEE : N ; R50/53 Xi ; R41 Xi ; R38

Classification 1271/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Autres composants

Polyglycol

Composés inorganiques solides

Composés de zinc, insolubles

Additifs, ne doivent pas être déclarées

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver immédiatement avec: Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TURMOPAST TAS FM

Date d'exécution : 31.03.2015

Date d'édition : 25.06.2015

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Moyen d'extinction approprié

Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). ABC-poudre BC-poudre Mousse. Sable sec

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Jet d'eau de forte puissance. Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Matière appropriée pour recueillir le produit : Liant universel Kieselguhr.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants :
Génération/formation de nébulosité Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau
Contact avec les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Informations sur l'entreposage commun

Classe de stockage : 11

Classe de stockage (TRGS 510) : 11

Tenir à l'écart de

Aliments pour humains et animaux

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Protéger contre

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TURMOPAST TAS FM

Date d'exécution : 31.03.2015

Date d'édition : 25.06.2015

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Radiations UV/rayonnement solaire. Humidité. Entrée d'air/d'oxygène. Dépôts de poussière

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Changer les vêtements souillés ou mouillés. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux / visage

Protection oculaire: non indispensable. Éviter de: Contact avec les yeux.

Modèles de protection oculaire recommandés

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains

Lors de contact fréquents avec les mains : Porter des gants appropriés.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle.

Modèles de gants recommandés : DIN EN 374 DIN EN 420

Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : blanc

Données de sécurité

État :

pâteuse

Température d'ébullition/plage d'ébullition :

(1013 hPa)

>

250 °C

Température de décomposition :

(1013 hPa)

>

200 °C

Point éclair :

(1013 hPa)

=

240 °C

Pression de la vapeur :

(50 °C)

<

0,1 hPa

Densité :

(20 °C)

=

1,38 g/cm³

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Acide.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TURMOPAST TAS FM

Date d'exécution : 31.03.2015

Date d'édition : 25.06.2015

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes. Acide, concentré.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Gaz/vapeurs, nocif.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Conclusion comparative

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 3000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

Conclusion comparative

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50
Espèce :	Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Paramètres d'évaluation :	Acute (short-term) fish toxicity
Dose efficace :	= 1100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	EC50
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace :	= 240 mg/l
Temps d'exposition :	24 h

Toxicité bactérielle

Paramètre :	EC50
Espèce :	Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	3 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TURMOPAST TAS FM
Date d'exécution : 31.03.2015
Date d'édition : 25.06.2015

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Informations complémentaires

Contient selon la formulation les substances suivantes énoncées dans la directive 76/464/CEE

Composés de zinc, insolubles

12.8 Appréciation générale

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique. Conformément à la résistance exigée, le produit est difficilement biodégradable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Évacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. Collecter les déchets séparément. Soumis à une documentation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TURMOPAST TAS FM
Date d'exécution : 31.03.2015
Date d'édition : 25.06.2015

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
